



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 20 décembre 2010 (S/2010/661), la Présidente du Conseil de sécurité m'a informé que les membres du Conseil ont décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2013 le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et qu'ils me priaient de leur rendre compte tous les six mois de l'exécution de ce nouveau mandat.

2. Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. Il donne un aperçu général des événements survenus au niveau des pays mais aussi sur le plan transversal et transfrontière en Afrique de l'Ouest et présente les activités que le Bureau réalise dans les domaines de la diplomatie préventive, de l'alerte rapide et du renforcement des capacités pour résoudre les nouveaux risques et problèmes qui menacent la paix et la stabilité régionales. Il rend compte également des efforts déployés par le Bureau pour renforcer les synergies avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine, entre autres, en vue de promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région.

II. Actualité et perspectives de l'Afrique de l'Ouest

A. Tendances politiques

3. Depuis mon précédent rapport, daté du 30 décembre 2011 (S/2011/811), ont eu lieu plusieurs événements qui pourraient annuler les importants progrès accomplis vers la consolidation de la paix et de la démocratie en Afrique de l'Ouest. Au cours du premier trimestre de 2012, une insurrection armée a frappé le nord du Mali et un coup d'État à Bamako a renversé le Gouvernement démocratiquement élu. Un second coup d'État, en Guinée-Bissau, a là encore renversé le Gouvernement élu.

4. Conformément à son Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance, la CEDEAO a vivement réagi à ces deux changements anticonstitutionnels de gouvernement. On craint toutefois que d'autres États de la sous-région ne soient eux aussi menacés par ces changements anticonstitutionnels, principalement en raison de



la persistance, dans plusieurs pays, des causes profondes de l'instabilité, à savoir le déficit de gouvernance, le manque d'ouverture politique et la politisation des services de sécurité, qui ne sont pas réglementés.

5. La passation de pouvoir qui a eu lieu sans heurt au Sénégal à la suite du second tour des élections présidentielles, en mars 2012, est à saluer. En effet, en dépit des tensions qui ont marqué la période pré-électorale, ce scrutin a offert un exemple encourageant de la maturité démocratique du pays. Parallèlement, les violences liées aux élections ont continué de poser problème dans la sous-région pendant la période considérée. Les retards qu'ont subis les élections législatives en Guinée et en Mauritanie ont suscité des tensions et des manifestations, tandis que les violents heurts survenus en Sierra Leone entre les partisans de partis politiques rivaux ont compromis les perspectives d'élections législatives pacifiques en novembre 2012.

B. Tendances économiques, sociales et humanitaires

6. L'Afrique de l'Ouest a continué d'enregistrer une forte croissance économique malgré la mauvaise santé de l'environnement économique mondial. D'après le Fonds monétaire international, le taux de croissance moyen de la sous-région s'établira à plus de 7,5 % en 2012. Ce résultat s'explique en partie par la découverte de ressources naturelles et l'intensification des activités extractives dans certains pays comme la Sierra Leone, le Niger et le Libéria, dont les taux de croissance pour 2012 sont estimés respectivement à 35,9 %, à 14 % et à 8,8 %. En Côte d'Ivoire, la croissance devrait repartir pour atteindre environ 8 %. Ces tendances économiques, qui étaient tirées, ces dernières années, par des pays comme le Ghana, continueront de dépendre de la stabilité politique et des répercussions de la crise alimentaire dans la région ainsi que de la situation économique mondiale.

7. Pendant ce temps, la situation humanitaire a continué de se détériorer au Sahel, notamment en raison de la sécheresse et des mauvaises récoltes. En mai 2012, on estimait à plus de 15 millions le nombre de personnes de la région exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et à plus d'un million le nombre d'enfants âgés de moins de 5 ans menacés de malnutrition aiguë. La réaction des bailleurs de fonds internationaux a été rapide suite à l'appel de fonds du Comité permanent interorganisations, détaillé dans son plan d'intervention face à la crise alimentaire et nutritionnelle au Sahel pour 2012, et aux procédures d'appel global des Nations Unies ciblant des pays spécifiques. Néanmoins, le déficit de financement reste considérable. Alors que la période de soudure entre dans sa phase la plus difficile, les besoins se font plus pressants. Il est donc essentiel de maintenir l'élan et de mettre immédiatement à disposition des fonds supplémentaires pour faire face aux priorités les plus urgentes. À moyen et long terme, il faudra également aider les gouvernements à s'attaquer aux causes profondes de ces crises chroniques en leur fournissant une assistance afin de renforcer la résilience des populations.

8. Les affrontements qui ont éclaté mi-janvier dans le nord du Mali ont encore aggravé la situation dans la région du Sahel. Début juin, on estimait à environ 350 000 le nombre de personnes déplacées, dont près de 200 000 réfugiés en Algérie, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger, la plupart s'étant établis dans des zones déjà profondément touchées par la sécheresse. Dans le nord du Mali, région où l'insécurité et les activités menées par les groupes armés, dont Al-Qaida

au Maghreb islamique, limitaient déjà la présence humanitaire avant le conflit, l'accès aux populations reste un enjeu majeur et la distribution de l'aide reste limitée. Les partenaires humanitaires tentent toutefois de parvenir aux populations et de mettre en place un système de gestion des risques.

9. Les répercussions du conflit en Libye, qui a récemment pris fin, continuent d'ébranler la région, avec le retour de plus de 212 331 ressortissants ouest-africains dans leur pays d'origine. Environ 130 677 personnes ont traversé la frontière libyenne pour regagner le Tchad ou le Niger et 81 654 autres sont retournées chez elles avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

10. Dans le bassin du fleuve Mano, la situation humanitaire a continué de s'améliorer. Alors que les conditions de sécurité en Côte d'Ivoire s'améliorent progressivement depuis la crise postélectorale, les réfugiés qui avaient fui dans les pays voisins et les déplacés retournent peu à peu chez eux. Ainsi, depuis avril 2011, plus de 500 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont retournées chez elles et la plupart des camps ont fermé. Toutefois, il reste quelque 90 000 déplacés, qui vivent pour la majorité dans des communautés d'accueil. Quant au nombre de réfugiés, il s'élève à environ 95 000, dont 70 % sont toujours au Libéria. La plupart ne devraient pas retourner en Côte d'Ivoire par crainte de représailles.

C. Tendances concernant la sécurité, y compris la sûreté maritime, le trafic de drogue et la criminalité organisée

11. Les menaces posées par la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, qui ont continué de compromettre la gouvernance et la sécurité en Afrique de l'Ouest, se sont intensifiées depuis les coups d'État militaires survenus au Mali et en Guinée-Bissau. Au Mali, les groupes criminels et terroristes, donc Al-Qaïda au Maghreb islamique, ont noué des alliances de circonstance avec les rebelles et les intégristes islamiques pour prendre, par la force, le contrôle d'une grande partie du nord du pays. Cette région, de plus en plus utilisée comme refuge par les organisations criminelles et terroristes, pourrait servir de point de départ à ces dernières pour étendre leurs opérations dans la sous-région et au-delà. En outre, les pays du Sahel craignent que la prolifération des armes provenant de l'arsenal libyen n'ait permis à ces organisations de renforcer leurs capacités opérationnelles.

12. Les réseaux criminels internationaux utilisent toujours la sous-région comme zone de transit pour le trafic de cocaïne et d'héroïne à destination des marchés de consommation européens. Au cours de la période considérée, d'importantes saisies ont été effectuées dans la région, dont une de 19,2 kilogrammes de drogue, le 30 mai à Abidjan. L'augmentation de la consommation locale de cocaïne, de crack et d'héroïne dans la sous-région est un phénomène nouveau, que les pays d'Afrique de l'Ouest ne sont pas suffisamment équipés pour combattre. On a également constaté que les médicaments de contrefaçon s'étaient multipliés dans plusieurs pays, dont le Bénin, le Burkina Faso, le Nigéria et le Togo.

13. Depuis mon précédent rapport, la piraterie dans le golfe de Guinée a continué de menacer la sécurité et les activités économiques des pays concernés. Selon l'Organisation maritime internationale, 29 actes ou tentatives de piraterie ou de vols à main armée en mer ont été signalés dans les eaux ouest-africaines depuis le 1^{er} janvier 2012.

14. Comme l'a montré l'attaque perpétrée le 8 juin contre les soldats de la paix de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), le conflit postélectoral n'a cessé de détériorer les conditions de sécurité le long de la frontière entre ce pays et le Libéria. Les mouvements illicites incessants d'armes et de groupes armés ainsi que les attaques transfrontières dans les pays de l'Union du fleuve Mano restent une source de préoccupation. Les violences interconfessionnelles actuellement perpétrées par Boko Haram au Nigéria et l'affiliation présumée du groupe à d'autres groupements terroristes actifs dans le nord du Mali ont également contribué à l'instabilité de la sous-région.

D. Tendances concernant les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes

15. Dans les pays d'Afrique de l'Ouest touchés par l'instabilité politique et l'insécurité, comme le Mali et la Guinée-Bissau, ou par une menace terroriste croissante, comme le Nigéria, la situation des droits de l'homme demeure préoccupante. Selon certaines informations, les divers groupes armés qui contrôlent le nord du Mali auraient commis des violations des droits de l'homme, notamment des arrestations et des détentions arbitraires, des exécutions extrajudiciaires, des viols, le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats ainsi que le pillage d'écoles, d'hôpitaux et d'organisations humanitaires. En outre, à la suite du coup d'État du 22 mars, des violations des droits de l'homme ont été signalées à Bamako, dont plusieurs cas d'arrestations et de détentions arbitraires et autres incidents liés à la sécurité ciblant des personnes originaires du nord du Mali. De nouveaux groupes rebelles armés, qui n'ont pas de structures de commandement efficaces ni de mécanismes de responsabilisation, sont apparus dans le nord du pays, ce qui accroît les risques de violences et de mauvais traitements qui pèsent sur la population, en particulier sur les femmes. Par ailleurs, les Maliens réfugiés dans les pays voisins cohabitent avec des communautés d'accueil touchées par la crise alimentaire et nutritionnelle, ce qui rend leur situation en matière de droits de l'homme d'autant plus précaire.

16. Parallèlement, la lutte contre l'impunité a connu quelques avancées. Le 23 février, la Cour pénale internationale a étendu la portée de l'enquête sur les crimes relevant de sa compétence qui auraient pu être commis en Côte d'Ivoire en remontant aux événements survenus à partir du 19 septembre 2002. Le 26 avril, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a déclaré l'ancien Président libérien Charles Taylor coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et l'a condamné, le 30 mai, à une peine de 50 ans de réclusion criminelle. En Guinée, la création d'un mécanisme de justice transitionnelle en vue de promouvoir la réconciliation nationale est en bonne voie tandis qu'au Togo, la Commission Vérité, justice et réconciliation a achevé ses travaux et remis son rapport aux autorités compétentes.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

A. Bons offices et missions spéciales de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits et des crises

17. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a consacré l'essentiel de ses bons offices au retour au régime civil et à l'ordre constitutionnel au Mali et en Guinée-Bissau, en coordination avec mon Représentant spécial pour la Guinée-Bissau; à la gestion des tensions liées aux élections et à l'assistance en matière de consolidation des processus et institutions démocratiques, notamment en Guinée, au Sénégal et au Togo.

Guinée

18. La situation politique en Guinée est demeurée très polarisée du fait de l'absence persistante de consensus entre le Gouvernement et l'opposition sur les modalités d'organisation des élections législatives. Publié le 23 février, le rapport du Cadre de dialogue politique inclusif a relevé de fortes divergences, notamment concernant la composition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et la révision des listes électorales. En particulier, le Gouvernement estimait qu'il revenait au nouveau Parlement de changer la composition de la CENI, tandis que pour l'opposition, celle-ci devait être réorganisée au motif que son président manquait d'objectivité et de crédibilité.

19. Le 2 mars, la Commission électorale a proposé la tenue des élections législatives le 8 juillet 2012. Cette annonce a provoqué des réactions négatives au sein de l'opposition, qui considérait que la Commission n'avait pas consulté les acteurs politiques au préalable. En mars, l'opposition a organisé une série de manifestations pour protester contre le prétendu manque de transparence du processus électoral. Ces manifestations ont parfois entraîné des violences. Le 29 mars, le Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG), le parti au pouvoir, a fusionné avec 40 petits partis politiques de la coalition au pouvoir pour créer le « RPG-Arc-en-ciel » et présenter une liste unique aux élections législatives.

20. Le 7 mars, la Commission électorale a officiellement demandé l'assistance de l'ONU pour la préparation des élections législatives. En réponse, du 23 avril au 5 mai, l'ONU a envoyé en Guinée une mission consultative et d'évaluation, qui a conclu qu'il fallait continuer à faciliter le dialogue politique afin de parvenir à un plus large consensus sur les aspects clefs des préparatifs électoraux. Dans le même temps, les 25 et 26 avril respectivement, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le chef de l'opposition, Cellou Dalein Diallo, et le Président Condé au sujet du prétendu manque de transparence du processus électoral, de la révision des listes électorales et de la réforme de la Commission électorale. Il a encouragé les autorités à assurer la transparence et à maintenir un niveau de communication approprié avec les acteurs nationaux dans le cadre de la préparation des élections, et à tenir compte des exigences de l'opposition.

21. Le 27 avril, le Président Condé a annoncé le report indéfini des élections pour raisons techniques et par souci de réunir toutes les conditions préalables au processus électoral. Le 2 mai, la Commission électorale a lancé la révision des listes

électorales, boycottée par l'opposition. Malgré la déclaration du Président, visant en partie à apaiser l'opposition, le 7 mai, les responsables de la coalition de l'opposition qui regroupe le Collectif des partis politiques pour la finalisation de la Transition (CPPFT) et l'Alliance pour la démocratie et le progrès (ADP), ont annoncé leur intention de lancer une campagne nationale de manifestations. Le 10 mai, les forces de sécurité ont dispersé par la force un rassemblement de l'opposition à Conakry, faisant plusieurs blessés et poussant les autorités à interdire provisoirement toutes les manifestations. À la demande du Président Condé, la révision des listes électorales a été suspendue le 14 mai pour faire connaître à la population les modalités d'inscription sur les listes.

22. Les 16 et 17 mai, mon Représentant spécial a invité le Président Condé et M. Diallo à maintenir un dialogue ouvert afin de préserver leur légitimité et d'organiser des élections consensuelles. Si les deux parties ont confirmé leur attachement à la tenue d'élections transparentes et crédibles, M. Diallo a souligné qu'il fallait remplacer le Président de la Commission électorale et le Président Condé a fait savoir qu'il pourrait organiser une réunion avec les responsables politiques afin d'étudier comment renforcer la transparence des élections.

Région du Sahel et Mali

23. Dans le cadre de son appui à la mise en œuvre rapide des recommandations de la mission interinstitutions d'évaluation que j'avais envoyée dans la région du Sahel en décembre 2011, mon Représentant spécial s'est rendu au Mali les 9 et 10 février, en compagnie du Directeur du Bureau régional de la coordination des affaires humanitaires pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, afin d'évaluer les conséquences humanitaires de la rébellion dans le nord du Mali et obtenir la participation de hauts responsables maliens, notamment de l'ancien Président Amadou Toumani Touré. Il a également dirigé la délégation de l'ONU à la réunion ministérielle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui s'est tenue le 20 mars à Bamako et au cours de laquelle plusieurs décisions importantes ont été prises pour stabiliser la situation dans le nord du Mali et dans la région du Sahel, notamment la création du Groupe de soutien et de suivi.

24. Pendant la période considérée, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont essentiellement axé leurs efforts sur l'instabilité causée par le déclenchement de la rébellion armée dans le nord du Mali au début de janvier 2012 et le coup d'État militaire contre le Président Amadou Toumani Touré le 22 mars 2012. Ce coup d'État, perpétré par une junte militaire qui s'est baptisée « Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État » (CNRDRE), a provoqué une réaction immédiate, ferme et de principe de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'ONU, qui ont unanimement demandé le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel dans le pays.

25. Le 29 mars, les dirigeants des États membres de la CEDEAO, au cours d'une session d'urgence, ont décidé de suspendre le Mali et d'imposer des sanctions contre la junte militaire, si elle ne rétablissait pas l'ordre constitutionnel avant le 2 avril. En outre, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso a été désigné par la CEDEAO Médiateur de la crise au Mali et la Commission de la CEDEAO a été priée de mettre en état d'alerte sa Force en attente.

26. Le 2 avril, le CNRDRE n'ayant pas rétabli l'ordre constitutionnel, la CEDEAO a décidé d'appliquer le régime de sanctions décidé le 29 mars et a exhorté la junte à remettre le pouvoir aux autorités légitimes, conformément à la Constitution de 1992.

27. Suite aux efforts de médiation de la CEDEAO, le CNRDRE a, le 6 avril, accepté de signer un accord-cadre, qui a conduit à la démission de l'ancien Président Touré, remplacé à titre intérimaire pendant 40 jours par le Président de l'Assemblée nationale, Dioncounda Traoré, conformément à la Constitution. L'accord-cadre prévoyait également la création d'un gouvernement de transition, dirigé par un premier ministre intérimaire chargé d'organiser des élections et de gérer les crises humanitaires et en matière de sécurité dans le nord du Mali.

28. La signature de l'accord-cadre du 6 avril a eu pour résultat la levée immédiate des sanctions de la CEDEAO. Le 12 avril, M. Traoré a prêté serment, le 17 avril, le cheik Modibo Diarra a été nommé Premier Ministre, et le 25 avril un nouveau gouvernement a été formé.

29. Malgré ces progrès vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel, l'accord-cadre n'a pas entièrement réglé la question du rôle du CNRDRE pendant la transition et du statut des autorités de transition après l'expiration de la période de 40 jours. Entre-temps, la junte militaire a continué de s'opposer au processus de transition, parfois arrêtant de manière arbitraire plusieurs personnalités maliennes.

30. Dans ce contexte, le 26 avril, les Chefs d'État de la CEDEAO ont décidé de prolonger de 12 mois la période de transition ainsi que le mandat des autorités de transition, et de prévoir dans cette période la tenue d'élections présidentielles. Ils ont également engagé toutes les parties prenantes à coopérer avec le Médiateur de la CEDEAO afin de convenir d'une feuille de route pour la transition et le rétablissement de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale. En outre, la CEDEAO a invité le Nigéria ainsi que les pays voisins à soutenir l'action du Médiateur visant à rétablir l'intégrité territoriale du Mali et demandé à la Commission de la CEDEAO de commencer à préparer, avec effet immédiat, le déploiement de la Force en attente de la CEDEAO.

31. Suite au rejet par le CNRDRE des décisions prises par la CEDEAO le 26 avril et aux affrontements entre les forces de sécurité qui ont eu lieu à Bamako le 30 avril, les chefs d'État de la CEDEAO ont, le 3 mai, convoqué un nouveau sommet extraordinaire à Dakar. À cette occasion, la Commission de la CEDEAO a été priée de préparer le déploiement de la Force en attente, qui ne deviendrait effectif qu'à la demande expresse des autorités maliennes, et de définir, de concert avec celles-ci, les modalités de la coopération entre la Force en attente et l'armée malienne. À cet égard, le 31 mai, la Commission de la CEDEAO a officiellement demandé à l'ONU de l'aider à préparer ce déploiement.

32. Compte tenu du refus persistant du CNRDRE d'accepter les décisions de la CEDEAO, une session extraordinaire du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO s'est tenue au niveau ministériel, à Abidjan, le 19 mai. Le Conseil a exigé que le CNRDRE se conforme à toutes les décisions de la CEDEAO et respecte la période de transition de 12 mois ainsi que les autorités de transition. Toutefois, le 21 mai, peu après la réunion du Conseil, le Président malien, M. Traoré, a été agressé dans son bureau par des manifestants partisans de la junte, preuve que le processus de transition continuait d'être fragile. Le Président se trouve actuellement en France pour traitement médical.

33. Depuis le début de la crise, mon Représentant spécial œuvre activement pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel au Mali et soutient les efforts de médiation de la CEDEAO. Ainsi, les 23 mars et 20 mai, il a participé au Mali à deux missions conjointes CEDEAO/ONU/Union africaine et s'est rendu deux fois à Bamako en avril pour appuyer l'action de la CEDEAO. Pendant ces consultations, il a fait part de la position de l'ONU, qui exige le respect strict des principes démocratiques et un rétablissement effectif de l'ordre constitutionnel, conformément à la Constitution malienne de 1992 et à l'accord-cadre du 26 avril. Il n'a cessé d'insister auprès du CNRDRE sur la nécessité de coopérer pleinement avec la médiation de la CEDEAO, de respecter le droit constitutionnel ainsi que les institutions civiles.

34. Au cours de cette période, mon Représentant spécial a eu des contacts réguliers avec la médiation de la CEDEAO, notamment en ce qui concerne la nécessité d'adopter une approche fondée sur des principes à l'égard du CNRDRE, conformément à la position de « tolérance zéro » de la CEDEAO concernant les prises de pouvoir inconstitutionnelles.

35. Comme il a été convenu à la réunion ministérielle du 20 mars du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, mon Représentant spécial a coprésidé, en compagnie du Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, la réunion inaugurale du groupe de soutien et de suivi concernant la situation au Mali, qui s'est tenue le 7 juin, à Abidjan. Étaient présents à cette réunion le Président de la Commission de la CEDEAO et les Ministres des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire et du Bénin, représentant les Présidents de la CEDEAO et de l'Union africaine, respectivement. Cette réunion a été l'occasion d'examiner ensemble des mesures en vue du renforcement des institutions de transition.

36. Mon Représentant spécial a également tenu des consultations sur la situation au Mali avec les chefs d'État de la région concernés, notamment le Président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz et le Président nigérien Mahamadou Issoufou (voir ci-dessous).

Mauritanie

37. Les 2 et 3 juin, mon Représentant spécial s'est rendu en Mauritanie pour s'entretenir avec les acteurs nationaux de la polarisation politique due, notamment, à l'absence continue de calendrier pour les élections législatives et municipales, prévues initialement en octobre 2011. Il a rencontré le Président Mohamed Ould Abdel Aziz; le Président de l'Assemblée nationale, Messaoud Ould Boulkheir; le Ministre des affaires étrangères, Hamadi Ould Hamadi, et les chefs de l'opposition. Il a salué les progrès réalisés par le Gouvernement et invité ses interlocuteurs à promouvoir un dialogue sans exclusive en vue d'instaurer la démocratie et de parvenir à un consensus pour la tenue des élections.

Niger

38. Dans le droit fil des visites effectuées précédemment afin de contribuer à la formulation d'une stratégie globale pour la région du Sahel, mon Représentant spécial s'est rendu au Niger, les 17 et 18 mai 2012, en compagnie du Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité. Il a rencontré le Président Issoufou et le Premier Ministre Brigi Rafini, qui ont réitéré leurs préoccupations au sujet de la situation au Mali et ses répercussions sur leur pays. Le Niger accueille actuellement

plus de 50 000 réfugiés et 600 soldats maliens. Des fonds nationaux initialement destinés au développement ont dû être réaffectés pour faire face aux problèmes de sécurité.

Sénégal

39. Au Sénégal, la période précédant la tenue de l'élection présidentielle de février 2012 a été marquée par des tensions dues au rejet de la décision de l'ancien Président Abdoulaye Wade de briguer un troisième mandat. La décision du Conseil constitutionnel, le 29 janvier, de valider la candidature de M. Wade, a déclenché des manifestations à grande échelle, qui ont fait au moins neuf morts et plusieurs blessés. À la suite de ces manifestations, les responsables des organisations de la société civile, les chefs religieux du pays ainsi que les représentants de la communauté internationale ont à plusieurs reprises invité les acteurs politiques à faire preuve de plus de retenue et à promouvoir des élections pacifiques, libres et régulières.

40. Le 26 février, le premier tour de l'élection présidentielle s'est déroulé sans incident. D'après les résultats officiels, le Président Wade et l'ancien Premier Ministre Macky Sall ont recueilli 34,81 % et 26,58 % des voix, respectivement. Le deuxième tour, qui a eu lieu le 25 mars, s'est également déroulé pacifiquement et de manière crédible d'après les observateurs nationaux et internationaux. Quelques heures après la fermeture des bureaux de vote, le Président Wade a gracieusement reconnu sa défaite en appelant M. Sall pour le féliciter de sa victoire. Le 27 mars, la Commission nationale de recensement des votes a publié les premiers résultats, déclarant M. Sall vainqueur avec 65,8 % des voix, contre 34,2 % pour le Président sortant. Ces résultats ont été validés par le Conseil constitutionnel le 30 mars et le Président Sall a pris ses fonctions le 2 avril.

41. Afin d'apaiser les tensions pendant la période préélectorale, mon Représentant spécial a, le 25 janvier, rencontré le Président Wade et le Ministre des affaires étrangères de l'époque, Madické Niang, pour redire l'importance d'avoir des élections libres, régulières et transparentes. Le 3 février, à la suite d'affrontements entre des manifestants et les forces de sécurité, mon Représentant spécial a rencontré séparément le Ministre de la justice de l'époque, le cheik Tidiane Sy; les principaux candidats à l'élection présidentielle, dont Macky Sall, Moustapha Niasse et Ibrahima Fall; ainsi que d'autres personnalités politiques telles que Abdoulaye Bathily, pour leur faire part des préoccupations de la communauté internationale, qui craignait un déraillement du processus électoral. Chaque fois, il a invité ses interlocuteurs à demander à leurs partisans de faire preuve de retenue et à s'engager en faveur d'un processus électoral pacifique. Mon Représentant spécial a également eu des contacts réguliers avec des représentants de la CEDEAO, de l'Union africaine, de l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux clefs, dont l'ancien Président Olusegun Obasanjo en sa qualité d'envoyé spécial conjoint de l'Union africaine et de la CEDEAO.

Togo

42. Au cours de la période à l'examen, le Gouvernement et l'opposition se sont efforcés, en s'appuyant sur le Cadre permanent de dialogue et de concertation (CPDC), lancé en septembre 2011, de remédier à la polarisation de la vie politique en prévision des élections législatives et locales d'octobre 2012. Cependant,

plusieurs partis d'opposition, notamment l'Alliance nationale pour le changement (ANC) et le Comité d'action pour le renouveau (CAR), ont décidé de ne pas prendre part au dialogue. Le 20 février, le Gouvernement et le Rassemblement du peuple togolais (RPT) ont engagé des discussions parallèles avec l'ANC et le CAR. Cette démarche est toutefois dans l'impasse puisque les parties n'ont pu se mettre d'accord sur l'ordre du jour des discussions.

43. C'est dans ce contexte que mon Représentant spécial s'est rendu à Lomé du 22 au 24 janvier pour encourager un dialogue politique sans exclusive afin de favoriser la tenue d'élections législatives et locales pacifiques, libres et régulières.

44. Lors de cette visite, mon Représentant spécial a aussi invité les autorités togolaises à appliquer rapidement les recommandations de la Commission justice, vérité et réconciliation qui avait présenté son rapport au Président le 4 avril, et à témoigner de leur attachement au processus de réconciliation nationale. Ce rapport détermine et analyse la nature, les causes et la portée des violences politiques qui se sont déroulées dans le pays depuis les premières élections législatives jamais organisées au Togo, en 1958, jusqu'aux élections présidentielles de 2005 et en identifiant les auteurs et leurs coupables et leurs victimes. Il faisait aussi plusieurs recommandations concernant notamment l'indemnisation des victimes ainsi que la réforme des institutions, y compris politiques, et du secteur de la sécurité. À la suite de la publication de ce rapport, le Président a présenté ses excuses aux victimes au nom du Gouvernement et en son propre nom, et il s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations de la Commission. En marge du sommet de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) tenu à Lomé le 6 juin, mon Représentant spécial a rencontré le Ministre togolais de l'intérieur et déclaré que l'Organisation des Nations Unies était prête à aider le pays à instaurer des conditions favorables à des élections pacifiques.

Commission mixte Cameroun-Nigéria

45. Plusieurs problèmes de sécurité ont empêché la Commission mixte Cameroun-Nigéria, présidée par mon Représentant spécial, d'exécuter le jugement du 10 octobre 2002 de la Cour internationale de Justice. Les mesures de sécurité mises en place en raison de l'augmentation du nombre d'attentats terroristes perpétrés par le groupe terroriste Boko Haram dans le nord-est du Nigéria ont empêché la Commission de procéder à la démarcation le long de la partie nord de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria. Toutefois, les deux pays ont organisé du 2 mai au 2 juin une mission d'évaluation qui a couvert environ 90 kilomètres de la partie sud de la frontière. À ce jour, environ 1 793 kilomètres des quelque 1 950 kilomètres de frontière entre les deux pays ont été validés par les parties.

46. Concernant l'application de l'Accord de Greentree du 12 juin 2006, la quatorzième mission d'observation du retrait et du transfert de l'autorité dans la péninsule de Bakassi, qui a eu lieu du 16 au 19 mars, a noté plusieurs améliorations dans la « zone » de Bakassi, notamment la construction par le Gouvernement camerounais de deux établissements médicaux. De plus, une route reliant trois subdivisions de Bakassi a récemment été refaite, ce qui facilite les activités commerciales et la construction de logements permanents destinés aux fonctionnaires de la région. La population locale continue néanmoins de s'opposer aux restrictions sur la pêche et de s'élever contre la détérioration des conditions de sécurité dans la zone liée à des activités criminelles, notamment aux actes de piraterie.

47. Les 29 et 30 mars, la Commission de suivi de l'Accord de Greentree a tenu sa douzième réunion à Genève, sous la présidence de mon Représentant spécial. À cette occasion, elle a examiné le rapport de la quatorzième visite des observateurs dans la « zone » de Bakassi, notamment dans les collectivités de Kombo, Abedimo, Jabane et Idabato, qui a eu lieu du 16 au 19 mars 2012, et a noté que la situation dans la « zone » demeurait calme et stable. Elle a également examiné l'état de la coopération des deux parties concernant la sécurité. Le Cameroun et le Nigéria ont réaffirmé leur volonté de s'attaquer aux problèmes de maintien de l'ordre soulignés par la population locale et ont salué la signature le 26 février, par le Vice-Premier ministre du Cameroun, Amadou Ali, et le Ministre des Affaires étrangères du Nigéria, Olugbenga Ashiru, d'un accord de coopération sur la sécurité transfrontalière.

48. Dans le contexte du renforcement des mesures de confiance mises en place tout le long de la frontière nigéro-camerounaise, les ministres des pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad se sont réunis à N'Djamena le 25 avril pour discuter d'un programme d'investissement pour la revitalisation de la région du bassin. Cette réunion a été suivie le 30 avril du quatorzième sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Commission, qui a convenu de proroger le mandat de la cellule de crise conjointe afin de remédier aux problèmes de sécurité aux frontières, notamment l'insécurité causée par les actes de Boko Haram.

B. Renforcer les capacités sous-régionales face aux risques transfrontières et transectoriels qui pèsent sur la paix et la sécurité, y compris la piraterie

Réforme du secteur de la sécurité

49. Pendant la période à l'examen, l'UNOWA a continué de soutenir les mesures de réforme du secteur de la sécurité mises en place dans la sous-région, particulièrement en Guinée. Alpha Condé, Président de la République de Guinée, ayant demandé un renfort du soutien de l'ONU, un conseiller principal pour la réforme du secteur de la sécurité a été nommé auprès du Gouvernement guinéen le 4 janvier. Secondé par une équipe consultative, le Conseiller fournira un soutien stratégique et politique au processus de réforme du secteur de la sécurité et renforcera la coordination entre partenaires internationaux et parties prenantes et nationales. L'équipe est financée par le Fonds pour la consolidation de la paix.

50. Les résultats du recensement biométrique des forces armées, organisé avec le soutien de l'ONU, ont été publiés le 30 mars. Sur un total de 26 319 personnes enregistrées, 3 928 militaires avaient au moins 35 ans de service et devaient partir à la retraite au 1^{er} janvier 2012. Le Fonds pour la consolidation de la paix a financé le versement d'une indemnité de départ à tous les retraités, pour un total de 4,2 millions de dollars. Une mission interinstitutions, conduite par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et à laquelle participaient l'UNOWA, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, s'est rendue en Guinée du 12 au 16 mars. Elle a dressé un bilan positif de la mise en œuvre du programme de départ à la retraite des militaires.

51. Le 11 avril, la Commission nationale technique de contrôle, qui relève du Comité directeur national de la réforme du secteur de la sécurité, a présenté aux autorités en charge du secteur de la sécurité concernées les budgets du plan d'action national et sectoriel. Ces différents documents contribueront à l'établissement d'un programme d'action concret qui fera partie de la stratégie globale de réforme du secteur. Représenté par le Conseiller principal pour la réforme du secteur de la sécurité, le système des Nations Unies aidera les autorités guinéennes à mettre ces mesures en œuvre.

Trafic de drogue et criminalité transfrontière organisée

52. Pendant la période à l'examen, l'UNOWA a continué de soutenir les initiatives ouest-africaines de lutte contre le trafic de drogue et de mobiliser un appui international pour lutter contre la criminalité transfrontière organisée. Plusieurs mesures ont été prises dans le cadre des actions menées conjointement par l'UNOWA, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), le Département des opérations de maintien de la paix et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) pour mettre en œuvre l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et soutenir le plan d'action régional de la CEDEAO. À la suite d'une mission interinstitutions d'évaluation à Conakry du 2 au 6 avril, et conformément aux recommandations du Comité politique de l'Initiative, qui s'est réuni le 20 juin 2011, il a été décidé d'étendre l'Initiative à la Guinée. Le 16 mai, à l'occasion de la réunion qu'il a tenue avec mon Représentant spécial, le Président Condé s'est fermement engagé à lutter contre la criminalité transfrontière organisée, à mettre en œuvre l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et à créer une unité guinéenne de lutte contre la criminalité transfrontière.

53. Une autre mission interinstitutions s'est rendue en Côte d'Ivoire du 28 mai au 1^{er} juin pour procéder à une évaluation et relancer dans le pays l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui avait été suspendue pendant la crise postélectorale. Les premières réunions du Comité opérationnel de l'Initiative, chargé de coordonner l'Initiative au niveau national, ont aussi été organisées en mai et en juin en Sierra Leone et au Libéria, respectivement. En Sierra Leone, le Groupe de lutte contre la criminalité transfrontière organisée a continué de poursuivre ses enquêtes internationales et, en Guinée-Bissau, la mise en place du Groupe de lutte contre la criminalité transfrontière a été poursuivie malgré le coup d'État du 12 avril.

54. L'UNOWA a aussi continué de demander que les partenaires internationaux s'impliquent davantage, d'un point de vue politique et opérationnel, dans la mise en œuvre de l'Initiative. À cet égard, mon Représentant spécial a rencontré le 13 février à Lyon (France) le Secrétaire général d'INTERPOL, Roland K. Noble, afin d'étudier comment renforcer la coopération transfrontière entre l'UNOWA et INTERPOL, notamment en matière de lutte contre le trafic de drogue, contre la prolifération des armes en Afrique de l'Ouest et contre la piraterie dans le golfe de Guinée. Mon Représentant spécial a également cherché à mobiliser le soutien de l'Union européenne en faveur du plan d'action régional de la CEDEAO contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et la toxicomanie, et s'est entretenu avec le Président de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, Alassane Ouattara, et le Président de la Commission de la CEDEAO, Kadré Désiré Ouédraogo, des moyens de donner un nouvel élan au plan d'action régional.

Lutte contre le terrorisme

55. Face à l'intensification du terrorisme en Afrique de l'Ouest, l'UNOWA redouble d'efforts pour faciliter le travail des organismes des Nations Unies spécialisés dans la lutte contre le terrorisme, que ce soit au niveau sous-régional ou au niveau national. Suite à la collaboration de l'UNOWA et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) avec la CEDEAO, les experts des États membres de la CEDEAO ont établi un projet de stratégie qui sera examiné par le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO avant d'être soumis aux chefs d'État.

56. Conformément aux recommandations formulées en décembre 2011 par la mission interinstitutions d'évaluation au Sahel, l'UNOWA a participé, aux côtés du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, de l'OIM et d'INTERPOL, à la visite que le Comité contre le terrorisme a faite au Niger du 7 au 9 mai.

Piraterie dans le golfe de Guinée

57. Conformément à la recommandation figurant dans le rapport de la mission d'évaluation des Nations Unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée du 18 janvier 2012 (voir S/2012/45) et dans le cadre de l'application de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité, mon Représentant spécial a participé à une réunion consultative de haut niveau, organisée à Libreville le 31 mai, à laquelle participaient également les chefs de secrétariat de la CEDEAO, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Commission du golfe de Guinée (CGG). Les participants sont convenus de créer un comité directeur composé des chefs de secrétariat de la CEEAC, de la CEDEAO, de la CGG et de l'Union africaine et des chefs du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Le Comité aura pour mission d'établir un projet de stratégie de lutte contre la piraterie et un plan d'action, qui seront soumis aux chefs d'État et de gouvernement de la région. Il devra aussi organiser un sommet régional qui devra avoir lieu avant la fin de 2012. Sa première priorité sera de réunir des experts des pays du golfe de Guinée et les partenaires intéressés afin d'établir un premier projet de stratégie régionale.

Médias, paix et sécurité

58. Les 14 et 15 juin, l'UNOWA a organisé à Abidjan, en partenariat avec la CEDEAO et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), un forum régional sur les médias, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Le forum a réuni des représentants gouvernementaux, d'organisations régionales et internationales et d'associations de journalistes et de médias, qui ont formulé un ensemble de recommandations relatives au rôle que pouvaient jouer les médias en faveur de la paix et de la sécurité dans la sous-région, l'objectif étant d'encourager la collaboration et le renforcement réciproque des capacités de divers participants et de renforcer la participation des médias à la promotion de la paix et de la stabilité dans la sous-région. Le forum s'est appuyé sur les conclusions de la Conférence régionale sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest, tenue à Praia en mai 2011, et de la Conférence régionale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme en Afrique de l'Ouest, tenue à Bamako en décembre 2011, l'une et l'autre ayant été organisées par l'UNOWA, en collaboration avec la CEDEAO, l'Union africaine et l'OIF.

C. Promotion de la bonne gouvernance, du respect de l'état de droit, des droits de l'homme et de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes

59. Pendant la période à l'examen, l'UNOWA a continué d'encourager les initiatives en faveur de la protection des droits de l'homme et de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. Le 8 mars, dans le cadre du plan d'action régional relatif à l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, l'UNOWA a organisé à Dakar, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et trois organisations de la société civile – l'Association des juristes sénégalaises, l'Institut de Gorée et le groupe Agora –, un atelier intitulé « Femmes, paix et stabilité ». Les participants ont examiné les caractéristiques des actes de violence commis à l'égard des femmes en situation de conflit armé et déterminé les moyens de renforcer la contribution des femmes aux efforts de paix.

60. Du 26 au 28 mars, l'UNOWA, le secrétariat de l'Union du fleuve Mano, l'ONUSI et l'Open Society Initiative for West Africa ont organisé à Abidjan un séminaire de haut niveau, avec des experts de la société civile, consacré à la paix et à la stabilité dans l'Union du fleuve Mano. Les participants ont adopté une déclaration finale intitulée « Agenda de la société civile de l'Union du fleuve Mano », qui prévoit l'appropriation par les organisations de la société civile du plan d'action régional d'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, de la Déclaration de Praia de 2011 sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest et de la Déclaration et du Cadre stratégique de Bamako de 2011 relatifs à l'impunité, la justice et les droits de l'homme. L'agenda de la société civile de l'Union du fleuve Mano énonce également les mesures que les organisations de la société civile devront prendre dans ces domaines.

D. Coopération interinstitutionnelle

Coopération entre les organismes des Nations Unies

61. Mon Représentant spécial a tenu un certain nombre de réunions avec les organismes des Nations Unies, notamment les 8 et 29 février, lorsqu'il a présidé la dixième réunion des directeurs régionaux et des représentants des organismes des Nations Unies basés à Dakar. Les participants à cette réunion ont examiné les possibilités d'harmoniser leurs activités pour aider la CEDEAO et d'autres organisations régionales à faire face aux problèmes transfrontières, notamment la piraterie dans le golfe de Guinée, le trafic de stupéfiants et la situation au Sahel. S'agissant du Sahel, les participants sont convenus de renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies afin de faire face à la situation précaire au Mali et de mobiliser des ressources pour répondre efficacement à l'urgence humanitaire, notamment à la crise alimentaire. Cela a débouché sur la création d'une équipe spéciale interinstitutions régionale, basée à Dakar, chargée de préparer un plan d'action pour augmenter la capacité de résistance dans le Sahel, à l'appui des pays de la sous-région.

62. Le 2 mai, mon Représentant spécial a organisé à Dakar une réunion des chefs des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, afin d'examiner la situation dans la sous-région, tout particulièrement au Mali et en

Guinée-Bissau, ainsi que les problèmes transfrontières menaçant la paix et la stabilité. Les chefs de mission ont salué et encouragé l'initiative, prise par le Bureau, de revitaliser son partenariat stratégique avec la CEDEAO et avec l'Union du fleuve Mano et ils ont identifié des actions conjointes en vue de renforcer leur collaboration, notamment par la mise au point d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie à l'intention des États du golfe de Guinée, et par l'exécution du plan d'action régional de la CEDEAO pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Les participants sont aussi convenus d'intensifier leur collaboration en vue d'élaborer une stratégie de sécurité sous-régionale pour faire face aux menaces que représentent les mercenaires, les mouvements transfrontières illicites d'armes et les déplacements de population qui en découlent, en particulier à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Cette stratégie renforcera et harmonisera les initiatives déjà prises par l'ONUCI, la Mission des Nations Unies au Libéria, l'Union du fleuve Mano et d'autres entités des Nations Unies. Elle s'appliquera principalement au bassin du fleuve Mano et sera mise au point sur la base du système existant de paix et de sécurité de l'Union du fleuve Mano, avant d'être soumise, pour examen, à la CEDEAO.

Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

63. Au cours de la période considérée, l'UNOWA s'est employé à élargir le champ de son partenariat avec la CEDEAO, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie. Outre le dialogue que le Bureau entretient régulièrement avec les partenaires régionaux et sous-régionaux, mon Représentant spécial a établi des contacts avec les nouveaux dirigeants de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement et de la Commission de la CEDEAO, en vue d'établir les priorités concernant les actions conjointes. À une réunion tenue le 21 mars à Accra, mon Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEDEAO sont convenus de renforcer davantage le partenariat entre l'UNOWA et la CEDEAO et de donner tout particulièrement la priorité à la recherche de solutions aux problèmes transfrontières et intersectoriels, notamment la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, le trafic de stupéfiants et le crime organisé, ainsi que l'instabilité au Sahel, conformément aux priorités définies au quarantième Sommet de la CEDEAO.

64. Mon Représentant spécial a aussi engagé des échanges avec le secrétariat de l'Union du fleuve Mano à propos de la mise au point d'une stratégie de sécurité sous-régionale, comme suite à ma demande et à la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité, en vue de faire face aux menaces que représentent les mercenaires, les mouvements transfrontières d'armes et les déplacements de population qui en découlent, tout particulièrement à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Les 3 et 4 avril, mon Représentant spécial s'est rendu à Freetown pour tenir des consultations avec Saran Daraba Kaba, Secrétaire générale du secrétariat de l'Union du fleuve Mano. À cette occasion, plusieurs domaines dans lesquels l'ONU pourrait prêter assistance à l'Union ont été définis, à savoir : a) la médiation; b) la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000); c) la réforme du secteur de la sécurité; et d) la diffusion de renseignements.

IV. Observations et recommandations

65. La période à l'examen a été marquée par les changements inconstitutionnels de pouvoir intervenus en Guinée-Bissau et au Mali, le conflit dans le nord du Mali et la détérioration générale de la situation au Sahel. L'Afrique de l'Ouest a continué de faire face à plusieurs problèmes transversaux et transfrontières qui, faute de solution, pourraient compromettre davantage la stabilité de la région et, à terme, inverser les retombées de la paix des dernières années. Dans ce contexte, il convient de saluer l'engagement et la détermination renouvelés dont ont fait preuve la nouvelle direction de la CEDEAO et les dirigeants de la région. L'UNOWA continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires, notamment ceux du système des Nations Unies, en vue d'appuyer les initiatives sous-régionales visant à remédier à ces menaces et problèmes.

66. Je demeure profondément préoccupé par la situation au Mali, dont les répercussions s'étendent bien au-delà des frontières du pays et de la proche sous-région. L'une des grandes priorités au cours des prochains mois consistera à stabiliser le Mali et l'ensemble de la région du Sahel. Le Bureau continuera par conséquent à soutenir l'élaboration d'une stratégie commune pour la région du Sahel conformément aux conclusions de la réunion d'experts de l'Union africaine et de l'ONU tenue à Addis-Abeba les 14 et 15 mars. Je me félicite à cet égard des décisions prises à la réunion inaugurale du Groupe d'appui et de suivi Union africaine-ONU concernant la situation au Mali tenue le 7 juin. Nous devons garantir un retour total et durable à l'ordre constitutionnel et la mise en œuvre d'une feuille de route pour la période de transition de 12 mois dont sont convenues la CEDEAO et les autorités de transition.

67. Je demande à nouveau aux militaires maliens de s'abstenir rigoureusement de toute action susceptible de compromettre la transition. J'invite les autorités de transition à présenter rapidement une feuille de route et un calendrier pour la transition, y compris des dispositions concernant l'organisation des élections, le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord qui est aux mains de groupes criminels et extrémistes, ainsi que la restructuration et la réorganisation des forces armées, comme l'a recommandé le Groupe d'appui et de suivi concernant la situation au Mali. Je demande aux États Membres d'appuyer pleinement les efforts de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'ONU pour aider le Gouvernement et le peuple maliens à trouver par le dialogue le chemin vers un règlement pacifique et durable de la crise actuelle.

68. En ce qui concerne la Guinée, je salue les efforts entrepris par les acteurs politiques pour engager le dialogue, dissiper les tensions politiques et consolider la paix dans le pays. La tenue en temps voulu d'élections législatives libres, équitables et pacifiques constitue une priorité essentielle pour renforcer le processus de démocratisation et mener la transition à terme. Je lance un appel au parti au pouvoir et aux partis d'opposition pour qu'ils fassent preuve de souplesse et de bonne volonté afin de parvenir rapidement à un consensus sur les modalités de la tenue des élections et de susciter la confiance du public dans les mécanismes et institutions chargés des élections.

69. J'encourage toutes les parties prenantes à continuer de participer au processus de réconciliation nationale engagé par le Gouvernement guinéen et de ne ménager aucun effort pour le mener à bon terme. L'ONU reste entièrement déterminée à

appuyer le Gouvernement dans ces efforts. Le succès de la réforme du secteur de la sécurité sera indispensable à la stabilité de la Guinée. À cet égard, le déploiement du conseiller principal à la réforme du secteur de la sécurité et de son équipe permettra à l'ONU de répondre à la demande de conseils stratégiques formulée par le pays et d'améliorer la coordination des activités et programmes internationaux dans ce domaine.

70. Je me félicite de ce que le processus électoral au Sénégal ait été mené à bonne fin de manière pacifique et consensuelle malgré les tensions qui ont marqué la période préélectorale. Je salue les efforts positifs faits par les dirigeants de la Côte d'Ivoire et du Libéria pour surmonter les divergences qui sont apparues entre le Gouvernement et les partis d'opposition à l'issue des élections. Je demande à tous les acteurs politiques concernés de la région de créer les conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles, conformément aux instruments régionaux et internationaux et à la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest.

71. La criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogue et d'armes, demeure une menace grave contre la stabilité de la région, en particulier eu égard à l'insécurité croissante au Sahel. J'engage les pays de la sous-région à mettre rapidement en œuvre les instruments et outils existants afin de remédier à cette source d'instabilité croissante. J'encourage en particulier les États membres de la CEDEAO à renouveler et élargir le plan d'action régional sur la criminalité organisée et le trafic illicite de drogue et à mettre en place au sein de la Commission de la CEDEAO un secrétariat chargé de la drogue et du crime.

72. La gouvernance du secteur de la sécurité étant un facteur déterminant de la consolidation des institutions publiques en Afrique de l'Ouest, j'encourage la CEDEAO, avec l'appui de l'UNOWA, à finaliser et adopter le cadre politique et le plan d'action sous-régionaux sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, qui sont examinés depuis 2009.

73. La détermination dont fait preuve la sous-région dans la lutte contre la menace que représente la piraterie maritime est encourageante. En témoigne la feuille de route adoptée le 31 mai par les chefs de secrétariat de la CEEAC, de la CEDEAO et de la Commission du golfe de Guinée, qui définit la marche à suivre pour l'élaboration et l'adoption d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie et la tenue d'un sommet régional d'ici à fin 2012, en consultation étroite avec l'Union africaine et avec l'appui de l'UNOWA et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale. J'invite toutes les parties prenantes à maintenir cet élan et demande à la communauté internationale de fournir l'assistance et les ressources nécessaires pour renforcer les capacités régionales en vue de faire face au fléau de la piraterie et des vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée.

74. Vu les liens qui pourraient exister entre les divers groupes terroristes en activité en Afrique de l'Ouest, j'encourage la CEDEAO à achever l'élaboration du cadre sous-régional de lutte contre le terrorisme et à l'adopter. Dans le cadre de la coopération du Bureau avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, je demande à la communauté internationale d'apporter un appui sans faille aux pays de la région alors qu'ils s'efforcent de répondre efficacement à la menace terroriste.

75. Je note que des progrès ont été réalisés par la Commission mixte Cameroun-Nigéria pendant la période considérée et qu'il faut tenir compte de toutes les restrictions appropriées en matière de sécurité pendant les travaux de démarcation de la frontière terrestre entre les deux pays. Je constate avec plaisir que le Cameroun et le Nigéria se sont engagés à mettre en œuvre l'accord de coopération en matière de sécurité transfrontière signée le 28 février par les deux parties, et je les encourage à respecter le calendrier des réunions qu'ils se sont fixé pour mener à terme la démarcation de la frontière.

76. En conclusion, je tiens à remercier à nouveau les États d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, l'Union africaine et l'Union du fleuve Mano de leur coopération. J'adresse également mes remerciements aux organismes des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, aux organisations de la société civile et aux autres partenaires pour le concours qu'ils apportent à l'UNOWA dans l'exécution de son mandat. Je voudrais enfin remercier mon Représentant spécial, surtout dans cette période particulièrement difficile, ainsi que le personnel de l'UNOWA et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria de la contribution inestimable qu'ils apportent à la paix et à la stabilité dans la sous-région.
